PMRA ANNOTATED AND APPROVED F LABEL (AM)

DATAPAK

GROUPE	1B	INSECTICIDE

ÉTIQUETTE POUR UTILISATION D'URGENCE – Pour vente et utilisation en C.-B., AB, SK, MB, ON, QC, N.-É., N. B., TNL et IPE seulement, pour la suppression de la drosophile à ailes tachetées sur les fruits à noyau et les petits fruits du 1er juin 2015 jusqu'au 30 novembre 2015.

MALATHION 85 E

INSECTICIDE COMMERCIAL

Concentré émulsifiable

AVERTISSEMENT POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION 8372
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Malathion 85%

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT : 1-800-561-8273

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678

CONTENU NET : (1, 4, 5, 10, 20 Litres)

MODE D'EMPLOI
LE MALATHION 85 E sera plus efficace si la température est de 20˚C ou plus ou lorsque la température atteindra ou dépassera ce minimum. Utiliser la dose de MALATHION 85 E dans le plein volume d'eau. Ajouter la quantité indiquée de MALATHION 85 E à l'eau dans le réservoir du pulvérisateur et bien agiter pendant 3 à 5 minutes avant la pulvérisation.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, l'Insecticide MALATHION 85 E, insecticide ou acaricide du groupe 1B. Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à l'Insecticide MALATHION 85 E et à d'autres insecticides ou acaricides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides ou acaricides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'Insecticide MALATHION 85 E ou les insecticides ou acaricides du même groupe 1B avec des insecticides ou acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Éviter d'effectuer plus de pulvérisations qu'indiquées de l'Insecticide MALATHION 85 E ou d'autres insecticides ou acaricides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides ou acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, Loveland Products Canada Inc. au 1-800-328-4678 ou à www.uap.ca.

Mises en garde propres au produit
Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-328-4678.

Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Afin de protéger les pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles figurant dans la section « Précautions Environnementales ».

Pour les fruits à noyaux (abricot, cerise acide ou douce, nectarine, pêche, prune, pruneau, prune à pruneaux), bleuet, framboise, mûre, gadelle et cassis, groseille :
Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison des cultures.

Pour les raisins, fraises : Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison des cultures. Si les applications doivent être faites pendant la période de floraison des cultures, faire les applications en soirée uniquement lorsque la majorité des abeilles ne butinent pas. Lorsqu'on utilise les abeilles domestiques pour les services de pollinisation, NE PAS appliquer pendant la période de floraison des cultures.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. NE PAS orienter le jet directement au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans le site de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur de ce site, du côté face au vent).

NE PAS appliquer par voie aérienne.

FRUITS À NOYAUX

Pour application foliaire seulement, à l'aide d'un équipement d'application au sol conventionnel. S'assurer qu'on utilise un volume d'eau suffisant pour garantir une bonne couverture. Utiliser un maximum de 1000 L d'eau par hectare. Le calendrier des traitements devrait être basé sur la présence d'insectes adultes (mouches), tels que déterminé par une surveillance locale. Consulter les agronomes régionaux quant au moment propice. Traiter lorsque qu'il n'y a pas d'abeilles dans le champ.

Culture	Ravageur	Dose pour 1000 L d'eau	Nombre Maximum d'applications	Intervalle d'application	Jours avant la récolte	Délai de sécurité
FRUITS À NOYAUX (abricot, cerise acide ou douce, nectarine, pêche, prune, pruneau, prune à pruneaux)	Drosophile à ailes tachetées *(Drosophila suzukii)*	610-855 mL	2	7-10 jours	3 jours	12 heures

PETITS FRUITS

Pour application foliaire seulement, à l'aide d'un équipement d'application au sol conventionnel. S'assurer qu'on utilise un volume d'eau suffisant pour garantir une bonne couverture. Utiliser un maximum de 1000 L d'eau par hectare. Le calendrier des traitements doit être établi selon la présence d'insectes nuisibles adultes (mouches) tel que déterminé par un dépistage local. Consulter les agronomes régionaux quant au moment propice. Traiter lorsque qu'il n'y a pas d'abeilles dans le champ.

Ravageur	Culture	Dose de produit pour 1000 L d'eau	Nombre Maximum d'applications	Intervalle d'application	Jours avant la récolte	Délai de sécurité
Drosophile à ailes tachetées (*Drosophila suzukii*)	fraise	1000 mL	2	7-10 jours	3 jours	12 heures
	bleuet	1000 mL	3	7-10 jours	2 jours	12 heures
	framboise	1000 mL	2	7-10 jours	1 jours	12 heures
	gadelle et cassis	1000 mL	2	7-10 jours	3 jours	12 heures
	groseille	1000 mL	2	7-10 jours	3 jours	12 heures
	mûre	1000 mL	2	7-10 jours	1 jours	12 heures

	raisin	880 mL	1	NA	3 jours	Annélation et retournement des sarments: 4 jours. Récolte Manuelle : 3 jours, tuteurage, palissage, effeuillage, : 2 jours. Toute autre activité: 12 heures

ZONES TAMPONS

Les méthodes ou équipements de pulvérisation suivants NE nécessitent PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	**Culture**	**Habitats d'eau douce de profondeur:**		**Habitats estuariens/marins**	
		Moins de 1 m	**Plus de 1 m**	**Moins de 1 m**	**Plus de 1 m**
Pulvérisateur agricole	Fraise, bleuet, framboise, mûre	3	1	10	4
Application pneumatique (Fin de la croissance)	Abricot, cerise acide ou douce, nectarine, pêche, prune, pruneau, prune à pruneaux	15	5	25	15
	Bleuet, framboise, gadelle et cassis, groseille, mûre	15	5	30	20
	Raison	15	4	25	15

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Éviter les contacts répétés ou prolongés avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver ceux-ci. Éviter de contaminer les aliments pour les humains et les animaux.

Porter un pantalon long, des chemises à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange/chargement, de l'application et des activités de nettoyage et de réparation. Des gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis si on utilise une rampe de pulvérisation. Un chapeau résistant aux produits chimiques est requis pendant l'utilisation d'un pulvérisateur pneumatique en cabine ouverte.

NE PAS utiliser dans les habitations. Ne pas contaminer les abreuvoirs. Bien se laver après la manipulation et l'emploi. Quand on pulvérise dans un endroit fermé, porter un respirateur.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation ou d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles et les zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de la température, de l'équipement de pulvérisation et de l'ajustement du dispositif de pulvérisation au moment du traitement.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca/.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le malathion, un composé organophosphoré, est un inhibiteur du cholinestérase. Parmi les symptômes typiques d'une surexposition aux inhibiteurs du cholinestérase, on compte les maux de tête, les nausées, l'étourdissement, les sueurs, la salivation, l'écoulement nasal et le larmoiement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des secousses musculaires, une faiblesse, des tremblements, un manque de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et de la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas d'évanouissement, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante cardiovasculaire secondaire. Traiter selon les symptômes. En cas d'exposition, des tests de cholinestérase du plasma et des globules rouges peuvent indiquer le degré d'exposition (les données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes, comme le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés à un stade précoce; or, ils doivent être utilisés uniquement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

Contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALS

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.
TOXIQUE pour les oiseaux.
TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées à la pulvérisation directe, à la dérive de pulvérisation et aux résidus déposés sur/dans les feuilles, le pollen et le nectar dans les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application.

Éviter d'appliquer lorsque les abeilles butinent dans la zone de traitement dans la couverture végétale contenant les mauvaises herbes en fleur.
Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le guide « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » affiché sur le site Web de Santé Canada (www.healthcanada.gc.ca/pollinators). Suivre le mode d'emploi spécifique à la culture pour le calendrier des traitements.

Pour les applications sur les cultures qui sont hautement attrayante pour les pollinisateurs (fruits à noyaux (abricot, cerise acide ou douce, nectarine, pêche, prune, pruneau, prune à pruneaux) bleuet, framboise, mûre, gadelle et cassis, groseille) ou lorsqu'on utilise les abeilles domestiques pour les services de pollinisation :

NE PAS appliquer pendant la période de floraison des cultures.

Pour les applications sur toutes les autres cultures :

Éviter d'appliquer pendant la période de floraison des cultures. Si les applications doivent être faites pendant la période de floraison des cultures, faire les applications en soirée uniquement lorsque la majorité des abeilles ne butinent pas.

Toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple sols sableux) et/ou encore si la nappe phréatique est peu profonde.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE

Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.